

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) – Assermentation des commissaires

Montréal, 20 août 2019 – Hier à l’occasion d’une séance de travail, les commissaires de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse ont été assermentés par l’honorable juge Jacques R. Fournier de la Cour supérieure du Québec. Ils se sont engagés solennellement à remplir leurs devoirs édictés par la Loi sur les commissions d’enquête au meilleur de leur connaissance et de leur jugement. Ils se sont également engagés à ne pas révéler quoi que ce soit dont ils auront eu connaissance dans l’exercice ou à l’occasion de leur fonction de commissaire.

Rappelons que le mandat de la Commission est d’examiner les dispositifs de protection de la jeunesse, dans les différents réseaux d’intervention concernés - santé et services sociaux, éducation, petite enfance, sécurité publique et judiciaire - de manière à identifier les enjeux et les obstacles et à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter.

Au cours de leurs travaux, les commissaires ont notamment convenu d’un commun accord de ne jamais perdre de vue que le droit des enfants et des jeunes - leurs besoins, leur intérêt - et le système de protection de la jeunesse doivent favoriser le plein développement de chacun d’entre eux.

-30-

Sylvie Charbonneau
CSDEPJ
sylvie.charbonneau@csdepj.gouv.qc.ca
438 868-4090



Les commissaires de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse et l'honorable juge Jacques R. Fournier.